

Mairie de PAILLET
Procès-verbal du Conseil Municipal
du vendredi 01 juillet 2016

L'an deux mille seize, le 30 septembre à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Gauthier Jérôme, Maire.

Présents :

Mmes Scott, Bignonneau, Chagnaud, Finateu , Hurmic, Castet

MM : Gauthier, Hougas, Marais, Reynaud, Schaeffer, Corcket

Absent(s) excusé(s) :

Ducret

Absents non excusés :

M Alonso

M Boussier

Secrétaire de séance : D.Castet

Le Conseil est ouvert à 18h00 par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire demande si tout le monde a pu lire le CR du 30 juin 2016 et s'il y a des remarques.

Vote pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mai 2016

Vote : 11 voix pour

Abstentions 2 : F. Hurmic , Jean- Louis Marais .

Procès-verbal approuvé

Convention avec le Conseil Départemental pour les trottoirs (Jérôme GAUTHIER)

M le maire explique que dans le cadre de l'aménagement des trottoirs, la Commune a pour obligation d'établir une convention avec le Conseil Départemental, soumise à une délibération du Conseil Municipal.

Mme Hurmic, trouve étonnant que cette demande n'ait pas été faite avant le début des travaux, et se pose la question sur ce que fera la commune, si un refus était donné.

Vote pour autoriser M. le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental

Vote : 12 voix pour

Abstention 1 : F. Hurmic

Suppression poste adjoint administratif 2^e classe / création poste adjoint administratif 1^{ère} classe.

La promotion de Céline Castaing au poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe, nécessite d'un point de vue administratif de procéder à la fermeture du poste administratif 2^e classe qu'elle avait jusqu'à ce jour, et ouvrir le nouveau poste d'adjoint administratif 1^{ère}

classe. Cette régularisation administrative est soumise à une délibération du Conseil Municipal.

Vote : 13 voix pour

Point travaux

M. le Maire tient à remercier le travail effectué à la fois sur le suivi du chantier et le suivi administratif par plusieurs élus : Nathalie Chagnaud, M. Schaeffer, M. Hougas, Dominique Castet.

M. Le Maire explique les difficultés rencontrées sur le déblocage des subventions. Le premier handicap a été l'absence de sous-préfet entre le mois de juillet et septembre, pas d'interlocuteur pour essayer de faire débloquer la situation.

La demande de déblocage passe par 3 étapes, la Préfecture, la Direction des Finances et la Trésorerie.

Notre demande était en attente de signature depuis 15 jours au niveau de la Préfecture.

La seconde difficulté rencontrée est sur la récupération de TVA à N+2.

Lors d'une réunion à la Préfecture, il avait été dit que nous pourrions demander une avance de 30% du montant de la TVA liée à ces travaux.

Cette mesure ne pourra pas s'appliquer, la seule possibilité est de passer par un décret ministériel. M. Le Maire a sollicité notre député Martine Faure pour essayer d'avoir gain de cause, mais cela ne sera pas facile.

Compte tenu de cette lenteur administrative, des difficultés exposées, il est nécessaire de procéder à un complément d'emprunt à court terme, à hauteur de 90000€, même Conditions que l'emprunt à court terme contracté au mois de juillet.

La Sté Eiffage doit être réglée des factures du mois de juillet.

De plus il est important de préciser que pour obtenir le déblocage de la totalité des Subventions, les factures doivent être réglées.

Vote pour complément d'emprunt de 90000€

Vote : 12 voix pour

Abstention : 1 F. Hurmic

Point sur les travaux Nathalie Chagnaud :

A ce jour il reste à terminer :

- Mur sur L'Artolie à terminer partie après le pont
- Tous les marquages panneaux de signalisation
Nathalie précise que pour cette partie il faut remettre à la Sté Eiffage un plan de marquage.
Les lieux concernés sont la salle de sport, le bureau de tabac, les passages piétons.
- Garde-corps Salle Escande
- Nettoyage

F Hurmic pose la question sur La mise en sens interdit de la route de Lasserre sur une partie et la Route Fond D'Arlan.

F. Hurmic précise qu'il faut demander l'avis des administrés.

F .Hurmic évoque également la terrasse du Restaurant, quelles autorisations ont été demandées par rapport à la borne incendie et au fait que nous soyons là en Zone rouge .

F. Hurmic insiste sur le fait que toutes ces mesures doivent passer par un avis Du Conseil Municipal.

F. Hurmic évoque également la Rte de Ste Catherine, demande si le conseil Est au courant d'une pétition qui circulerait afin que la route reste fermée Définitivement ? Elle précise que toutes ces petites routes ont un intérêt et Permettent d'alléger la circulation sur les grands axes, elle pense qu'il faut être vigilant sur ce sujet afin que Langoiran ne coupe pas cette route .

M. Le Maire précise à F.Hurmic qu'il approuve le fait de demander l'avis aux riverains pour l'éventuel changement de circulation des routes évoquées sur la Commune de Paillet.

Pour la Route de Ste Catherine, cela concerne la Commune de Langoiran.

Pour La Terrasse du Restaurant, ce n'est pas soumis à une délibération, c'est Dans la délégation du Maire, qui établit une convention d'usage.

Céline Bignonneau demande s'il a été constaté des difficultés pour les bus pour manœuvrer entre le feu et la route de Villenave de Rions par rapport à l'aménagement des trottoirs.

Céline Bignonneau, Jean Louis Marais proposent de reculer la bande de traçage afin de laisser la place au bus pour tourner au niveau des feux D10 et route de Villenave de Rions.

L'ensemble des élus approuvent cette idée.

M. Le Maire nous informe qu'il a reçu une notification sur la mise en place d'un Plan de prévention des risques naturels sur 16 communes, Paillet est dans la liste de ces 16 communes.

Proposition achat de biens immobiliers

M. le Maire informe l'ensemble des élus que nous avons deux offres.

1 ère offre Mme Reynaud partie Lopes pour 62000€.

2 ème offre un Ostéopathe qui serait intéressé pour acquérir l'ensemble du bien et l'espace, son projet créer une maison santé médical.

Cette offre est forcément séduisante pour notre commune d'un point de vue dynamique activité, service de proximité avec différents praticiens et le maintien d'un médecin généraliste, sachant que nos 2 médecins sont près de la retraite. C'est un premier contact, il faut préparer notre proposition et fournir un plan détaillé du bien.

Daniel Hougas se charge de préparer le plan.

Il conviendra selon l'évolution de nos discussions de s'assurer de la certitude de voir naître la création d'une maison de santé médical.

Demande de changement du nom de rue par la famille Nivet

M. Le Maire a transmis à l'ensemble des élus la lettre de Patrick Nivet, tout le monde a donc bien eu le même niveau d'information.

Monsieur le Maire précise qu'il n'apprécie pas le lobbying effectué par la famille auprès de certains élus. A ce jour aucune rue de Paillet porte le nom de personnes. C'est toujours délicat de créer un précédent. M. Le Maire n'est pas favorable à cette demande.

Colette Scott précise que la démarche de la famille est la démarche normale. Mme Scott pense que d'un côté, c'est difficile de changer l'appellation du nom de rue Ancienne Poste, cela fait partie de la mémoire patrimoniale, mais d'un autre côté il est encore plus important de reconnaître le rôle de personnes qui ont beaucoup (plusieurs mandats consécutifs de Monsieur et Madame Nivet) contribué à la vie de la Commune.
Colette émet un avis favorable.

Daniel Hougas est contre sur le principe.

Nathalie Chagnaud pense que beaucoup de personnes pourraient avoir leur nom ,
Contre cette demande.

Vote de demande de changement du nom de rue par la famille Nivet

Vote pour : 4

Abstention : 2

Contre : 7

Point sur la fusion extension CDC

M. Le Maire précise que la Commune de Paillet est rattachée à la fusion avec Cadillac et Podensac.

Il va donc y avoir la dissolution de la CDC du Vallon d'Artolie .

Un cabinet d'étude a été recruté pour mener à bien cette dissolution.

Un inventaire du patrimoine est effectué

Un inventaire des dépenses voiries

Un inventaire des investissements

Le 5 octobre 2016 se tiendra un comité de pilotage qui devrait acter quelques principes à savoir :

Droit Théorique à la compensation

Le principe qui serait retenu, chaque commune part avec le patrimoine qu'elle a sur son territoire.

Biens localisables (le matériel)

La trésorerie (population et fiscalité).

M. La Maire évoque le problème avec le Senoctom , et le changement à venir Pour les 3 communes qui sont rattachées au Créonnais , elles vont devoir repasser à l'ancien système .

Le personnel est réparti sur l'ensemble des Communautés concernées par cette Nouvelle organisation.

M. le Maire précise que L'Ile Raymond, le domaine Culturel, le Pôle Social seront bien rattachés à Podensac.

Depuis le mois de juin se tient des réunions toutes les 2 semaines avec Podensac. La phase 1 a été la préparation du cahier des charges pour le choix d'un cabinet d'étude.

Septembre audition des prestataires retenus et choix du cabinet d'étude.
M. le Maire précise qu'il y aura un séminaire des élus vers la fin du mois d'octobre.
Une maquette est en préparation afin de présenter le nouveau territoire aux administrés.

Les Jardins de la Citadelle souhaite faire un don de 400€.
Céline Bignonneau explique que cette association est à ce jour dissoute.
Ce don fléché de 400€ porterait sur l'évènement Artolien , à condition que cet argent soit dépensé en intervention pédagogique pour les écoles et pour la création d'un document mémoire de l'évènement .

Vote pour : 13 voix

Emmanuel Corcket nous explique que la salle de motricité est de plus en plus utilisée, salle mieux adaptée pour la pratique de certaines pilate pour utiliser la salle de Motricité. A ce jour le professeur utilise la salle du foyer.
Emmanuel Corcket souhaite que nous déterminions un prix de location.
100€ pour la période de septembre à juin à raison d'un cours hebdomadaire a été Retenue.

Informations diverses de Monsieur Le Maire :

- Réunion publique PLU le 14/10/2016 à 18h30
- Consultation pour la salle lancée le 22/09/2016
- Lancement officiel le 13/10/2016 au Conseil d'école d'Un projet de donner un nom à l'école de Paillet.

Une commission composée d'élus, de parents et de l'école devrait se créer.

Jean Louis Marais demande si le PLU est toujours d'actualité, compte tenu de la Nouvelle organisation du Territoire.

M. Le Maire précise que cela ne change rien.

MME Hurmic demande à Madame Scott ou en est l'étude hydraulique qui Devait être menée après les inondations de 2014 ?

Mme Scott explique que le cabinet Céréma a été diligenté à sa demande par La DDTM pour la rédaction du cahier des charges préparant le recrutement d'un cabinet d'étude (étude prescriptive faisant obligatoirement suite à l'état des lieux réalisé au cours de l'année précédente et déjà communiqué au public) . Compte tenu de la dissolution, cette deuxième étude devra être reprise en 2017 par une des nouvelles Cdc comme maître d'ouvrage.

Fabienne Hurmic nous informe que le Semoctom a proposé de mettre une poubelle dans la cour du secours populaire.

Fabienne Hurmic propose de mettre en place un chalet Emmaüs pour une famille de migrants.

Colette Scott précise que le chalet appartient au département.

Il est nécessaire de calculer le coût global de l'opération (terrain, assainissement

Terrassement, électricité etc.

Fabienne Hurmic, Daniel Hougas , Emmanuel Corcket vont travailler sur ce projet .

Fin du Conseil Municipal 20h10